

ANALYSE DE LA RÉCOLTE EN FORÊT PRIVÉE

Sources des données de récolte

Le suivi de la récolte des bois en forêt privée demeure problématique. Vu la nature « privée » de sa forêt, le propriétaire n'a que partiellement l'obligation de déclarer les volumes de bois qu'il y récolte.

À cet effet, il existe deux sources d'informations permettant de suivre la majeure partie des prélèvements en forêt privée lorsque les bois sont mis en marché: les offices et syndicat de producteurs de bois et le ministère des Ressources naturelles. Ainsi, les acheteurs ont l'obligation de déclarer les volumes achetés de la forêt privée aux syndicats et offices en leur versant la contribution qu'ils ont retenus sur le paiement du bois aux propriétaires accompagnée par des rapports mensuels selon la réglementation applicable. De plus, tout titulaire d'un permis d'usine au Québec doit déclarer les bois consommés et leur provenance au ministère des Ressources naturelles. Cette double vérification à l'échelle du territoire permet de suivre la majeure partie des prélèvements en forêt privée.

Le suivi des prélèvements est beaucoup plus problématique pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations. Pour ces produits, il n'existe aucune donnée vérifiable. L'information que nous avons sur ces prélèvements repose sur des estimés et des sondages. Par contre, cette absence d'information peut être compensée sommairement par les inventaires décennaux du ministère des Ressources naturelles. Ces derniers permettent de faire une appréciation du volume de bois sur pied et du niveau de prélèvement admissible sur forêt privée. De plus, cette absence d'information est également compensée par les sondages réalisés auprès des propriétaires forestiers qui permettent une estimation du niveau de récolte et l'appréciation du mode de récolte.

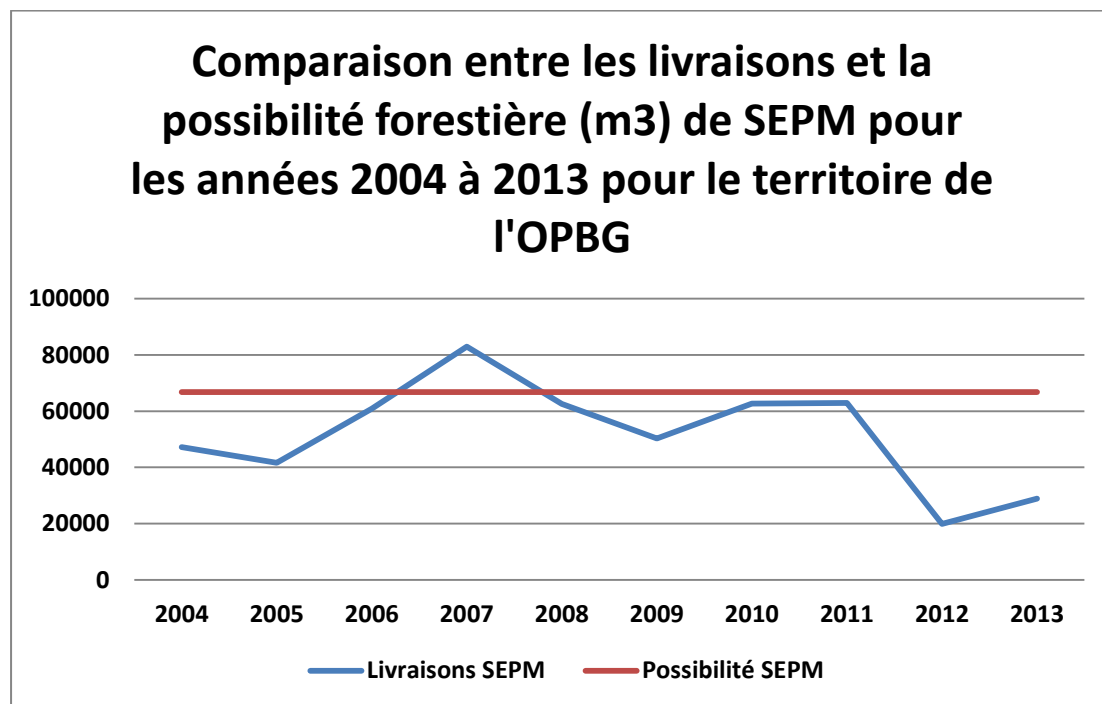
Dans le cadre de ce document, les données utilisées pour la préparation de l'historique de la mise en marché proviennent en grande partie des rapports annuels des offices et syndicat de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence outaouaise. Ces organisations sont au nombre de trois : l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, présent sur la majeure partie du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; l'Office des producteurs de bois du Pontiac, présent sur toute la MRC du Pontiac, sur une partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et sur une partie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; et le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (Section Outaouais) présent sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau, de la ville de Gatineau, de la majeure partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de la partie sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Nous devons noter que les rapports annuels des offices et syndicat contiennent tous les volumes de bois mis en marché par ces organismes ainsi que les volumes de bois qui leurs sont déclarés par les industries de transformation. Par contre, ces statistiques excluent le bois de chauffage, le bois consommé personnellement par le propriétaire et une partie des bois exportés vers l'Ontario ou les États-Unis. Il existe donc une absence de statistiques fiables pour le suivi des prélèvements non déclarés qui doit donc être compensée par des estimations.

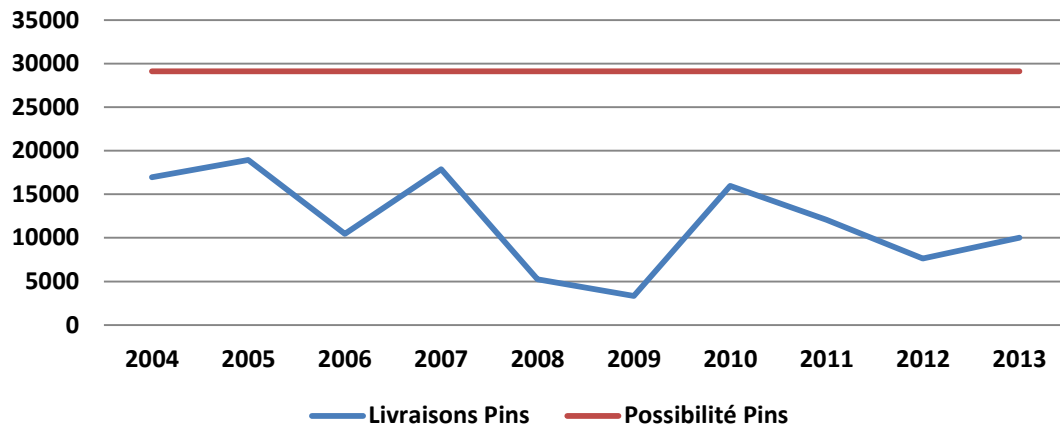
Évolution de la récolte pour le territoire de l'OPBG : 2004 à 2013

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 176 579 m³ par année pour la période de 2004 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 334 168 m³ annuellement pour le territoire couvert par la plan conjoint de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau.

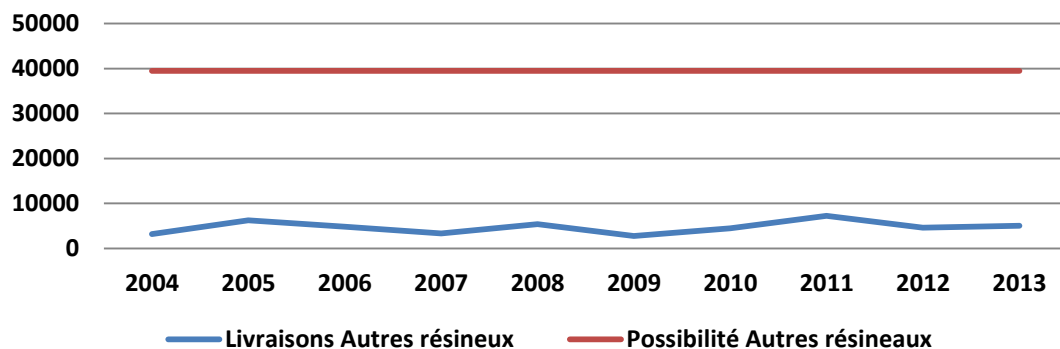
Ce niveau de récolte correspond à peine à 53% du prélèvement admissible pour la même période. Même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt (Figure 1 à 7).



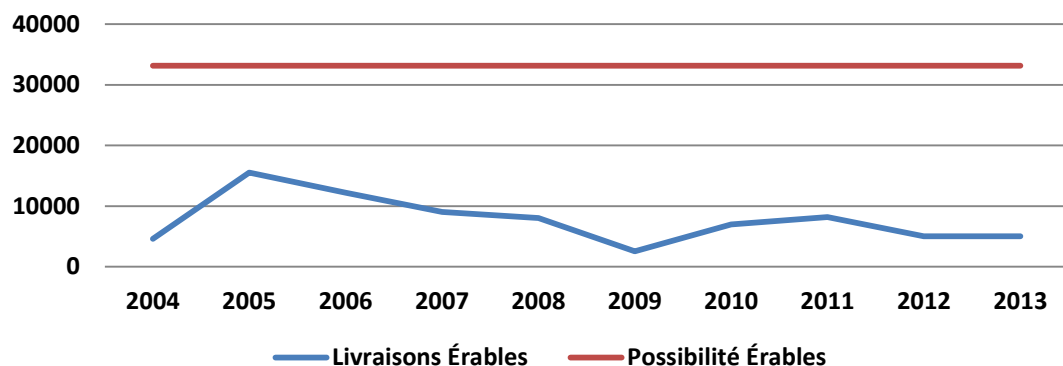
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) de Pins pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBG



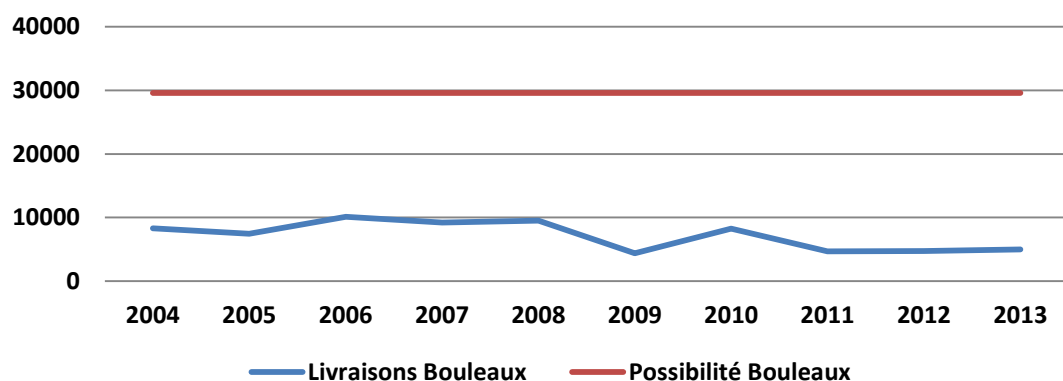
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Autres résineux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBG

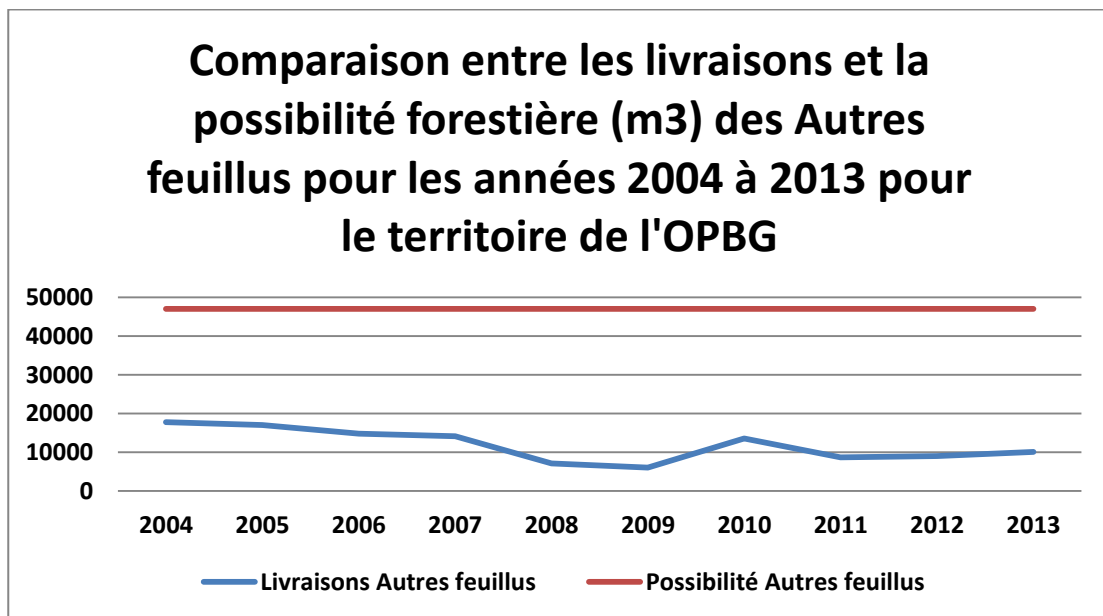
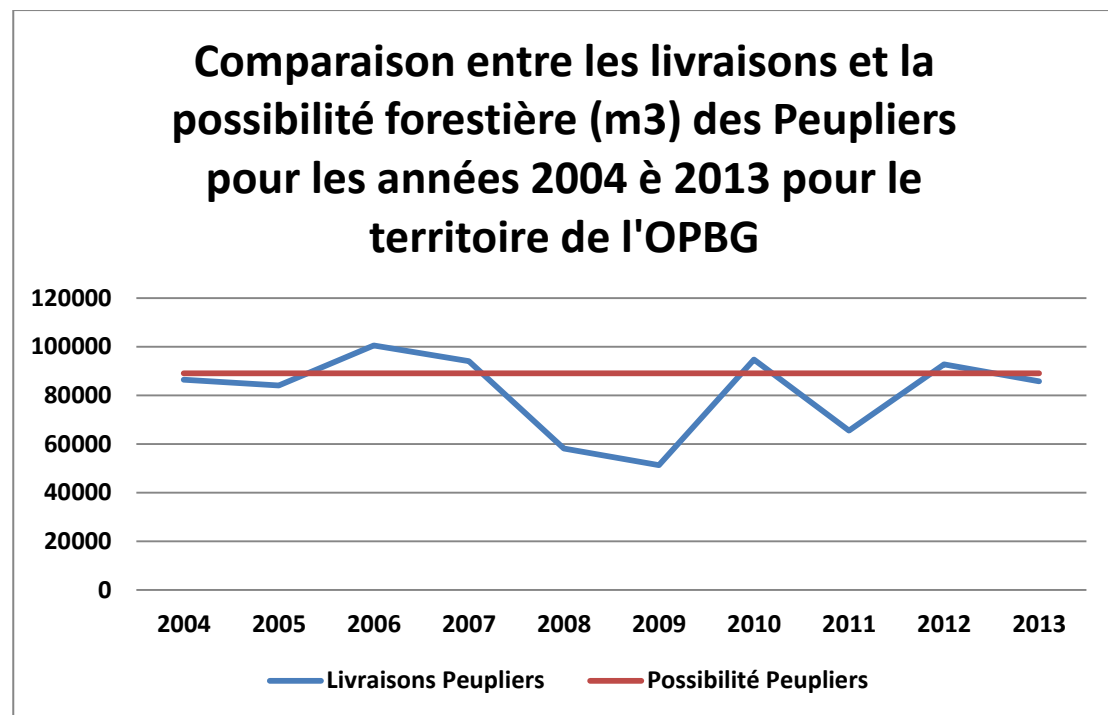


Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Érables pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBG



Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Bouleaux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBG





Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, les prélèvements moyens ne dépassent pas les

prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

En analysant les données du dernier inventaire décennal, on y remarque d'ailleurs un vieillissement général des stocks de bois sur pieds. Il n'est donc pas étonnant de voir une augmentation de la possibilité forestière par groupe d'essence suite au dernier inventaire décennal.

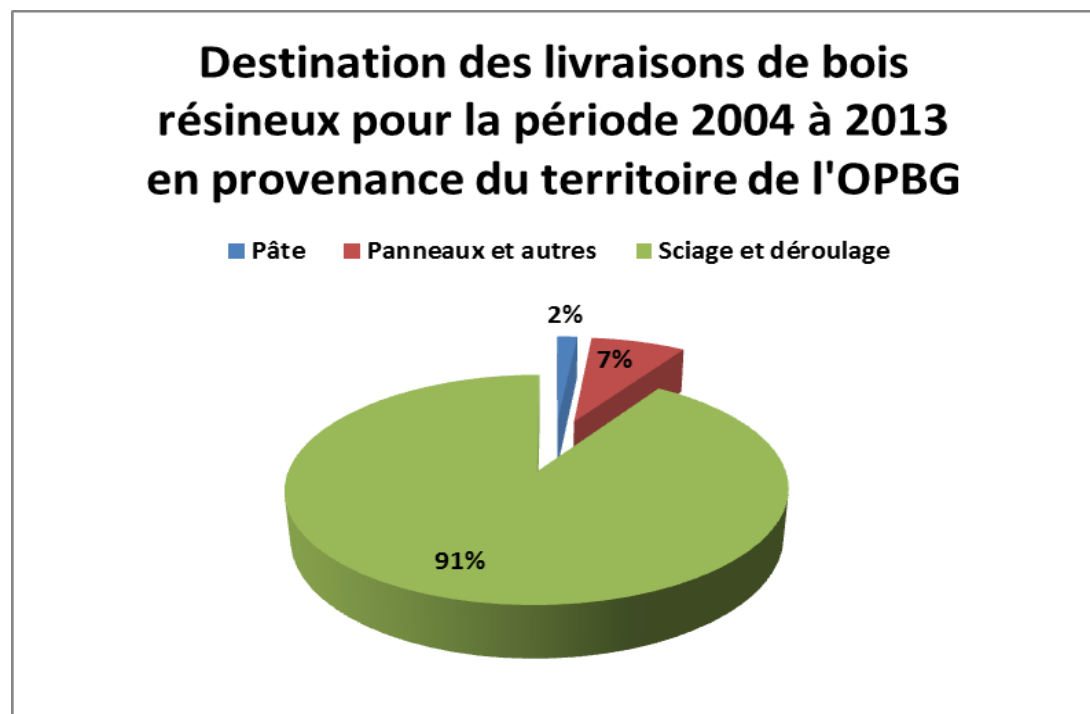
Tableau 1 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint de la Gatineau, m³ solide/an

Groupes d'essences	Prélèvement admissible 1987 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2001 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2013 m³ solide/an	Récolte moyenne de la période 2004 à 2013 m³ solide/an (excluant le bois de chauffage)
SEPM	50 000	66 805	80 658	51 983
Autres Résineux	50 000	68 566	79 165	16 579
Total résineux	100 000	135 371	159 823	68 562
Érables	48 000	33 116	46 332	7 701
Peupliers	102 460	89 076	160 832	81 349
Autres feuillus	37 540	76 605	70 559	18 967
Total feuillus	188 000	198 797	277 723	108 017
Total toutes essences	288 000	334 168	437 546	176 579

Marché du résineux

Le sapin, l'épinette et le pin gris, étaient historiquement expédiés vers les deux usines de papier journal de la région jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, mais avec la modernisation au procédé thermomécanique et avec l'ajout de papier recyclé, la dépendance de l'approvisionnement en bois rond de ces usines a diminué. Les usines de papier journal du territoire n'utilisent plus de bois rond dans leur procédé et s'approvisionnent en copeaux provenant des scieries de résineux.

Figure 2 Destination des bois résineux pour la période 2004 à 2013



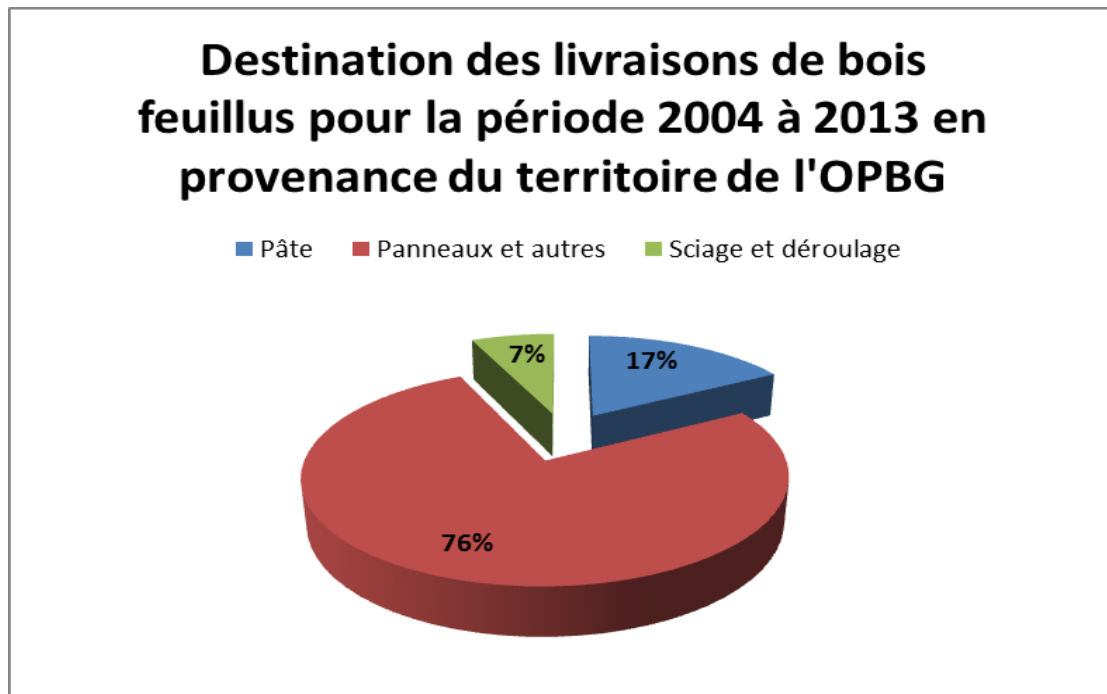
Des usines de sciage de résineux (SEPM) se sont donc développées graduellement sur le territoire. Ces usines et d'autres hors territoire ont reconnu la forêt privée de l'Outaouais comme une source fiable d'approvisionnement en billes de résineux. En 2007, il se récoltait sur la forêt privée de la Haute Gatineau près de 105 000 m³ de résineux majoritairement destiné aux sciages.

Malheureusement, la crise forestière suivie par la crise économique mondiale a eu un impact drastique sur les entreprises forestières. Les marges bénéficiaires n'étant plus au rendez-vous, des fermetures temporaires d'usines accompagné de budgets d'austérité a réduit de façon importante les volumes en provenance de la forêt privée ainsi que les prix du bois. En 2012, à peine 32 000 m³ de bois résineux ont été récoltés sur le territoire de l'OPBG.

Marché des feuillus

Le prélèvement de feuillus représente à lui seul environ 60% des prélèvements sur le territoire de la Haute Gatineau dont la grande majorité est destiné au marché du panneau. Le prélèvement a été stable jusqu'en 2007. Cependant, le marché s'est par la suite détérioré avec la crise forestière et la crise économique mondiale qui a amené des fluctuations importantes d'une année à l'autre, conséquence des fermetures temporaires d'usines.

Figure 3 Destination des bois feuillus pour la période 2004 à 2013



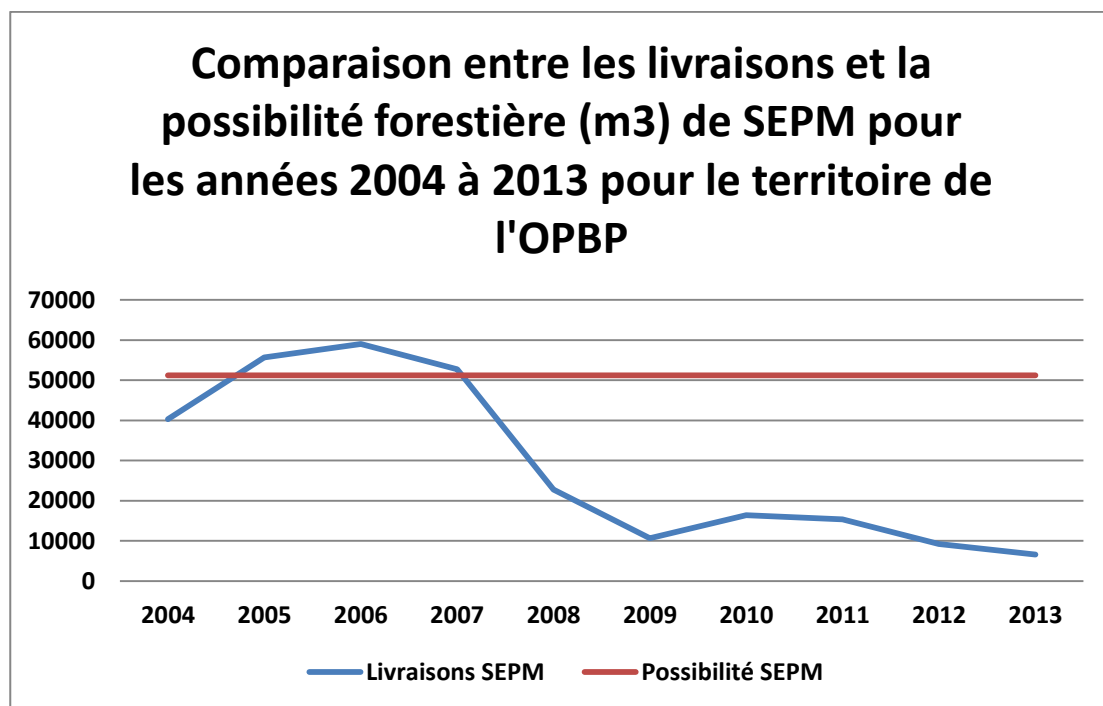
Une part importante des bois feuillus durs récoltés est destinée au bois de chauffage. Malheureusement, il n'existe aucune donnée fiable permettant de tenir compte de cet intrant dans les statistiques de récolte. Le bois de chauffage a donc été exclu du volume de récolte.

L'importance relative du sciage et du déroulage feuillus est passée de 18 % en 2004 à seulement 2 % pour 2013. Cette chute importante des livraisons est une conséquence directe des fermetures d'usine de sciages feuillus suite à la conjoncture économique défavorable.

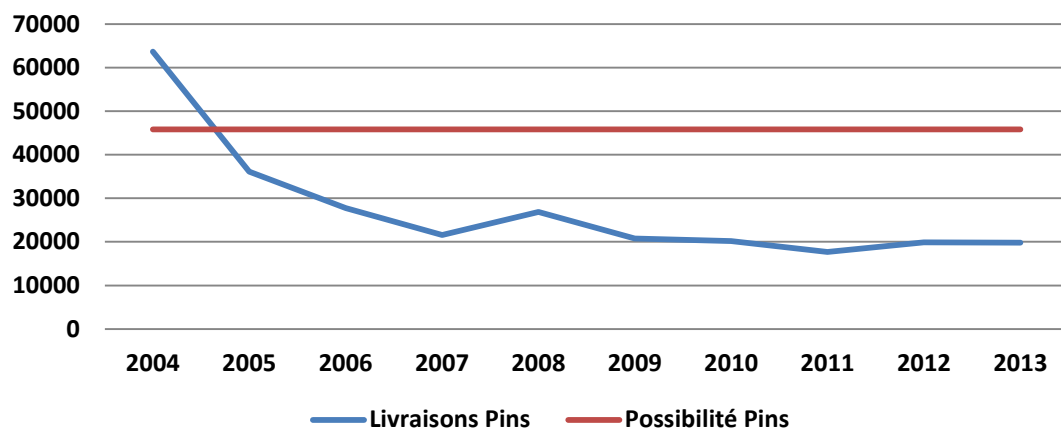
Évolution de la récolte pour le territoire de l'OPBP : 2004 à 2013

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 158 776 m³ par année pour la période de 2004 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 356 780 m³ annuellement pour le territoire couvert par la plan conjoint de l'Office des producteurs de bois du Pontiac.

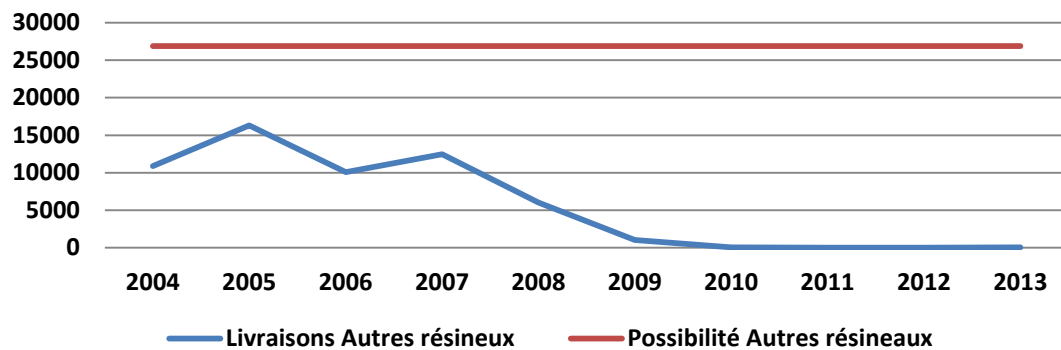
Ce niveau de récolte correspond à peine à 45% du prélèvement admissible pour la même période. Tout comme pour la région de la Haute Gatineau, même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt (Figure 1 à 7).



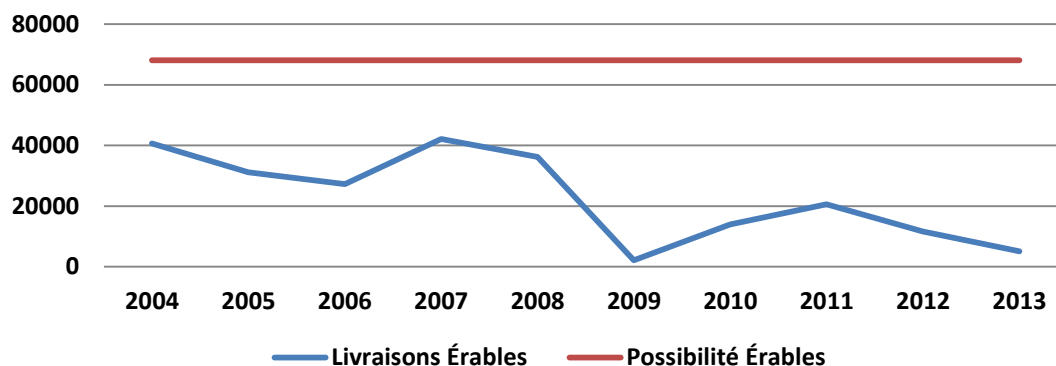
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) de Pins pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



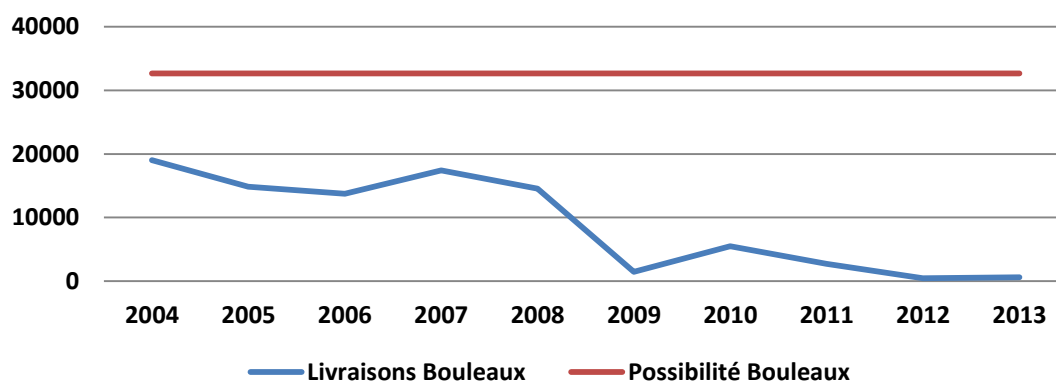
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Autres résineux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



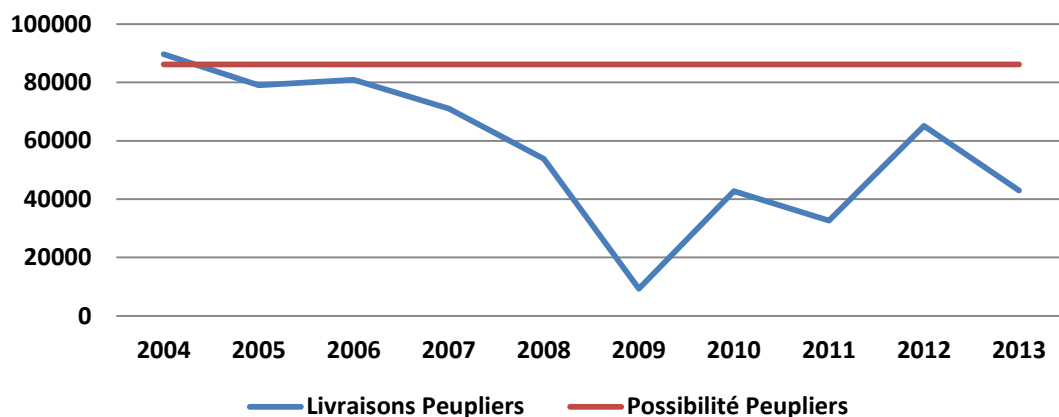
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Érables pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



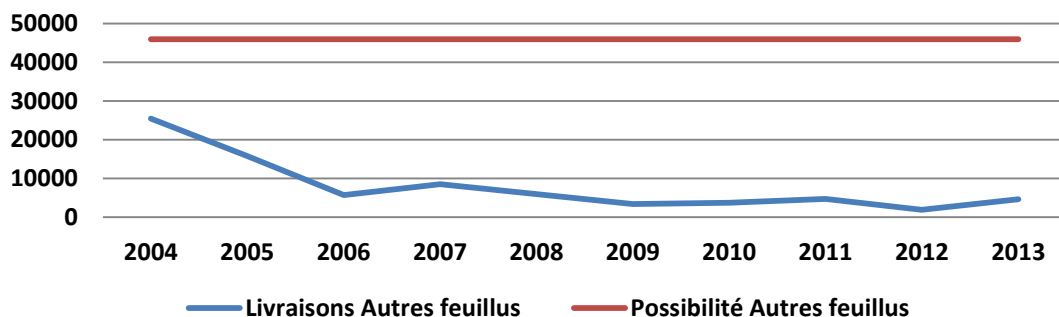
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Bouleaux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Peupliers pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Autres feuillus pour les années 2004 à 2013 pour le territoire de l'OPBP



Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par l'Office des producteurs de bois du Pontiac, les prélèvements moyens ne dépassent pas les prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

En analysant les données du dernier inventaire décennal, on y remarque d'ailleurs un vieillissement général des stocks de bois sur pieds. Il n'est donc pas étonnant de voir une augmentation de la possibilité forestière par groupe d'essence suite au dernier inventaire décennal.

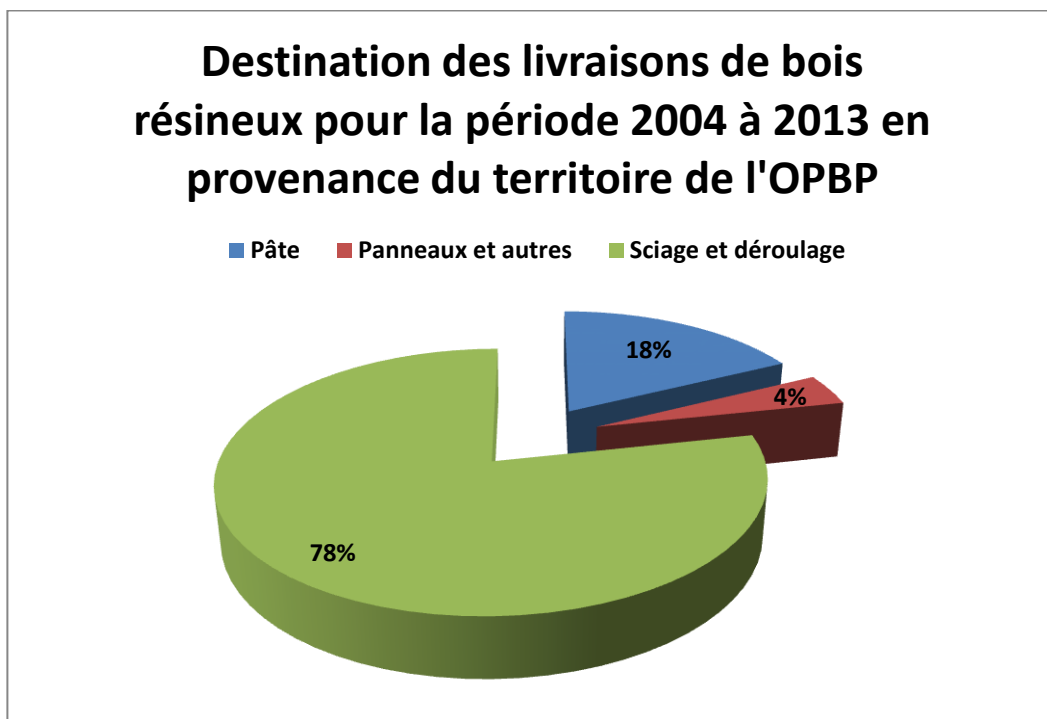
Tableau 1 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint du Pontiac, m³ solide/an

Groupes d'essences	Prélèvement admissible 1987 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2001 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2013 m³ solide/an	Récolte moyenne de la période 2004 à 2013 m³ solide/an (excluant le bois de chauffage)
SEPM	60 000	51 213	76 255	28 870
Autres Résineux	66 000	72 750	139 623	33 111
Total résineux	126 000	123 963	215 878	61 980
Érables	75 000	68 059	85 141	23 069
Peupliers	78 600	86 190	149 842	56 744
Autres feuillus	75 400	78 568	105 300	16 983
Total feuillus	229 000	232 817	340 283	96 796
Total toutes essences	355 000	356 780	556 161	158 776

Marché du résineux

Le sapin, l'épinette et le pin gris, étaient historiquement expédiés vers les deux usines de papier journal de la région jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, mais avec la modernisation au procédé thermomécanique et avec l'ajout de papier recyclé, la dépendance de l'approvisionnement en bois rond de ces usines a diminué. Les usines de papier journal du territoire n'utilisent plus de bois rond dans leur procédé et s'approvisionnent en copeaux provenant des scieries de résineux.

Figure 2 Destination des bois résineux pour la période 2004 à 2013



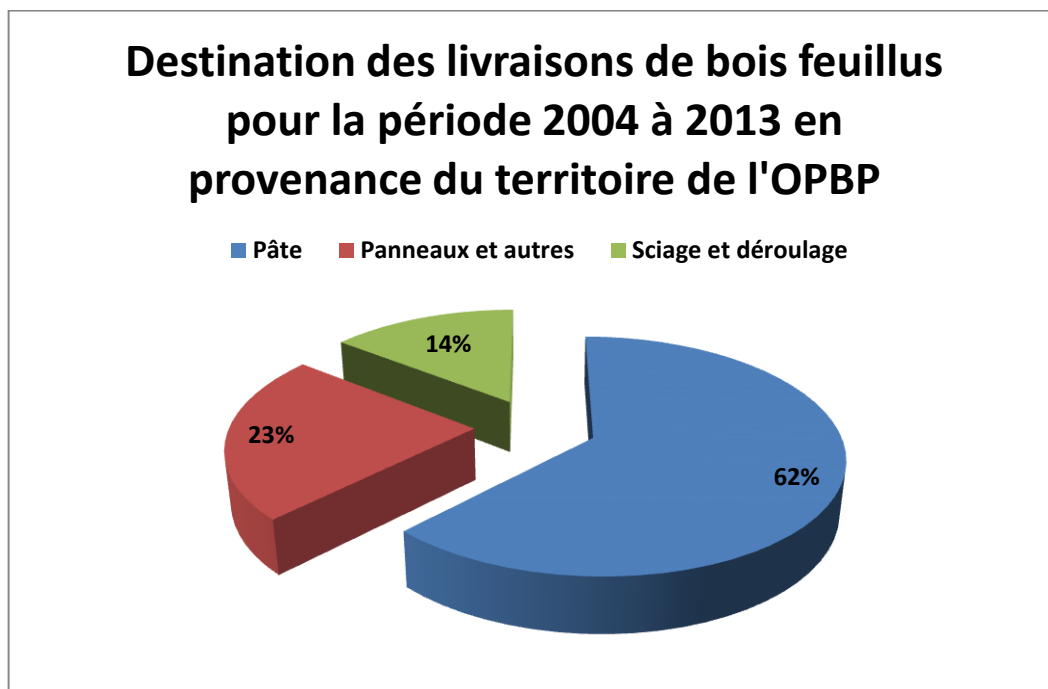
Des usines de sciage de résineux (SEPM) se sont donc développées graduellement sur le territoire de l'Outaouais. Ces usines et d'autres hors territoire ont reconnu la forêt privée de l'Outaouais comme une source fiable d'approvisionnement en billes de résineux. En 2005, il se récoltait sur la forêt privée du Pontiac près de 110 000 m³ de résineux (SEPM, Pins) majoritairement destiné aux sciages.

Malheureusement, la crise forestière suivie par la crise économique mondiale a eu un impact drastique sur les entreprises forestières. Les marges bénéficiaires n'étant plus au rendez-vous, des fermetures temporaires d'usines accompagnées de budgets d'austérité a réduit de façon importante les volumes en provenance de la forêt privée ainsi que les prix du bois. En 2013, à peine 26 000 m³ de bois résineux ont été récoltés sur le territoire de l'OPBP.

Marché des feuillus

La région du Pontiac a été particulièrement touchée par la crise forestière. En effet, la fermeture de l'usine de pâte feuillue de Smurfit Stone de Portage-du-Fort en 2008 a été un événement marquant pour l'économie de cette région. Pour la forêt privée du Pontiac, les livraisons sont passées de 290 000 m³ en 2004 à environ 50 000 m³ en 2009 suite à cette fermeture. Malgré les efforts de diversification des marchés pour le bois rond, ce volume ne s'est accru que très légèrement à 80 000 m³ en 2014.

Figure 3 Destination des bois feuillus pour la période 2004 à 2013



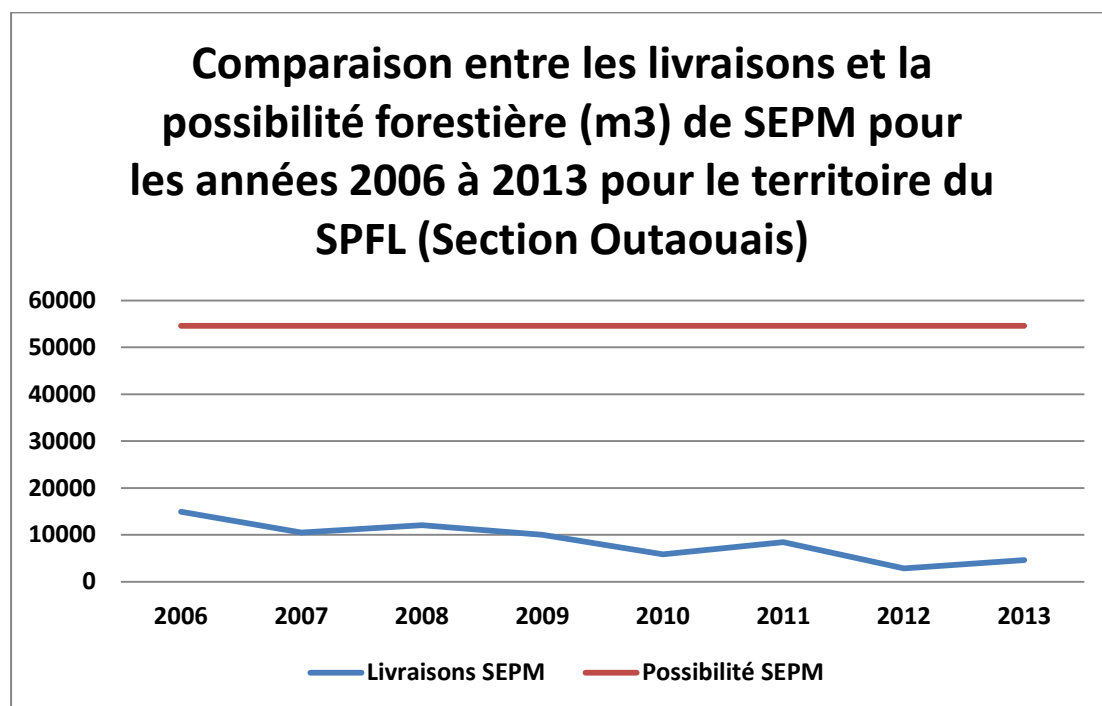
Une part importante des bois feuillus durs récoltés est destinée au bois de chauffage. Malheureusement, il n'existe aucune donnée fiable permettant de tenir compte de cet intrant dans les statistiques de récolte. Le bois de chauffage a donc été exclu du volume de récolte.

L'importance relative du sciage et du déroulage feuillus est passée de 14 % en 2004 à seulement 3 % pour 2013. Cette chute importante des livraisons est une conséquence directe des fermetures d'usine de sciages feuillus suite à la conjoncture économique défavorable.

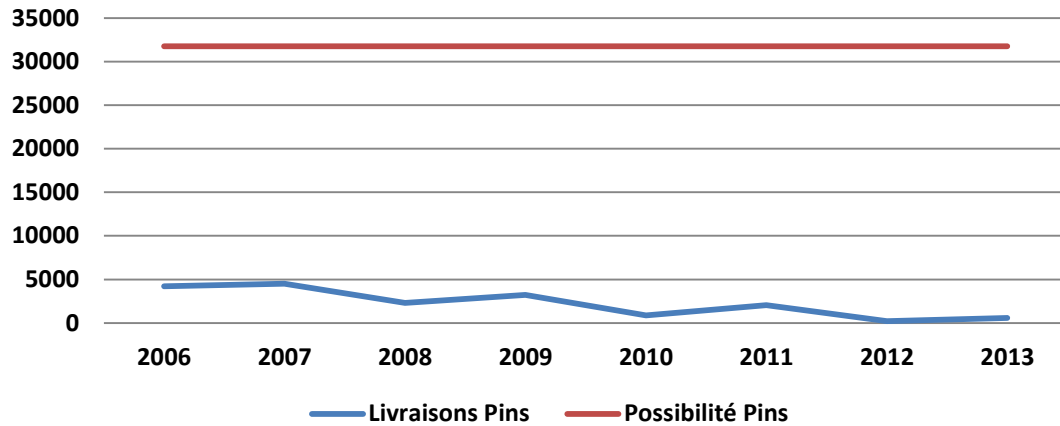
Évolution de la récolte pour le territoire du SPFL (section Outaouais) : 2006 à 2013

La récolte annuelle moyenne de toutes les essences et de tous les produits pour les bois déclarés se chiffre en moyenne à 78 894 m³ par année pour la période de 2006 à 2014 par rapport à la possibilité forestière de 528 951 m³ annuellement pour le territoire couvert par le plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (section Outaouais).

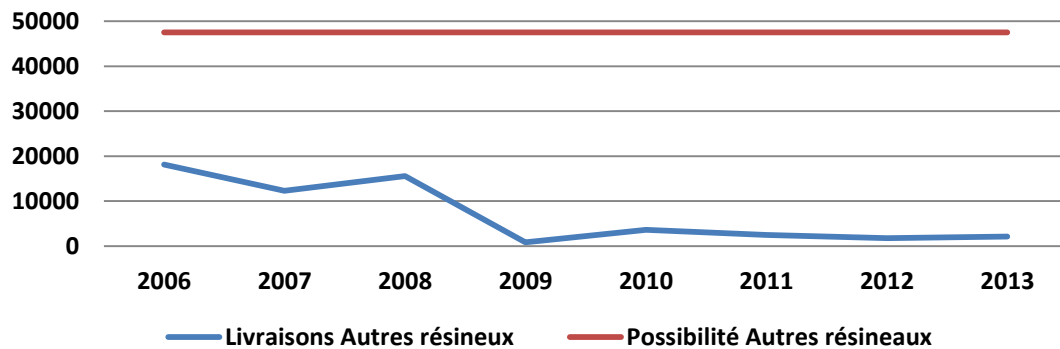
Ce niveau de récolte correspond à peine à 15% du prélèvement admissible pour la même période. Tout comme pour la région de la Haute Gatineau et du Pontiac, même si on ajoutait à ce volume de livraison une certaine proportion pour la récolte du bois de chauffage, des bois d'œuvre pour utilisation personnelle par le propriétaire et des bois pour certaines exportations, il n'en demeure pas moins que la récolte est bien en deçà de la capacité productive de la forêt (Figure 1 à 7).



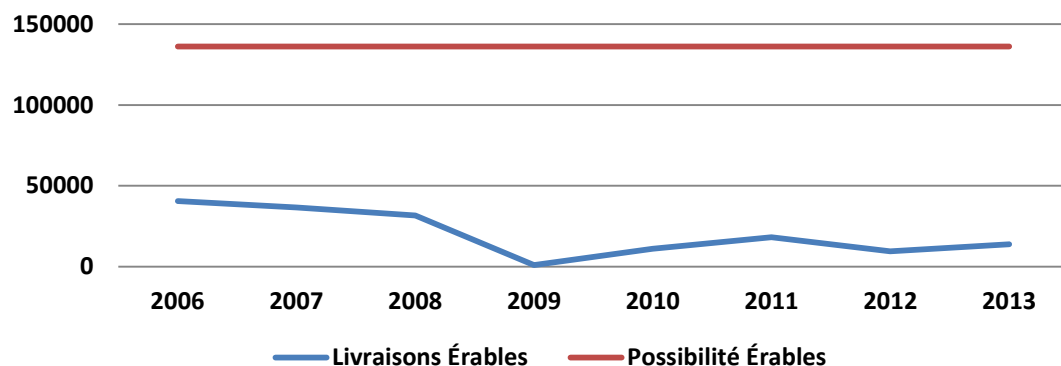
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) de Pins pour les années 2004 à 2013 pour le territoire du SPFL (Section Outaouais)



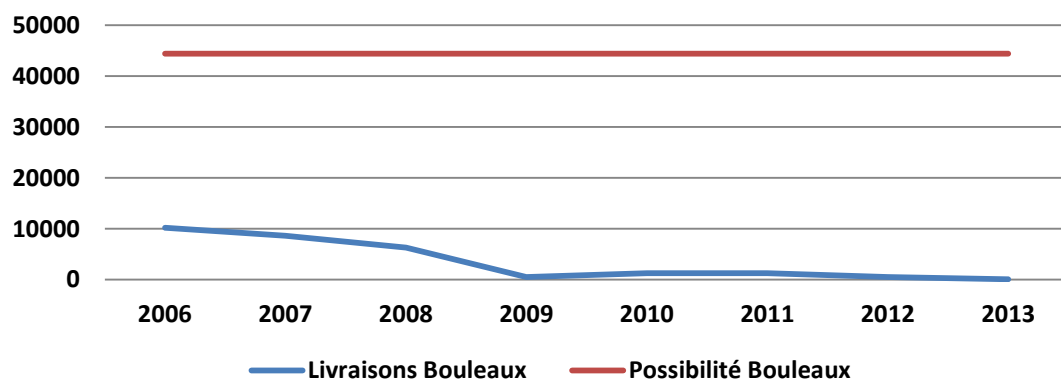
Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Autres résineux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire du SPFL (Section Outaouais)

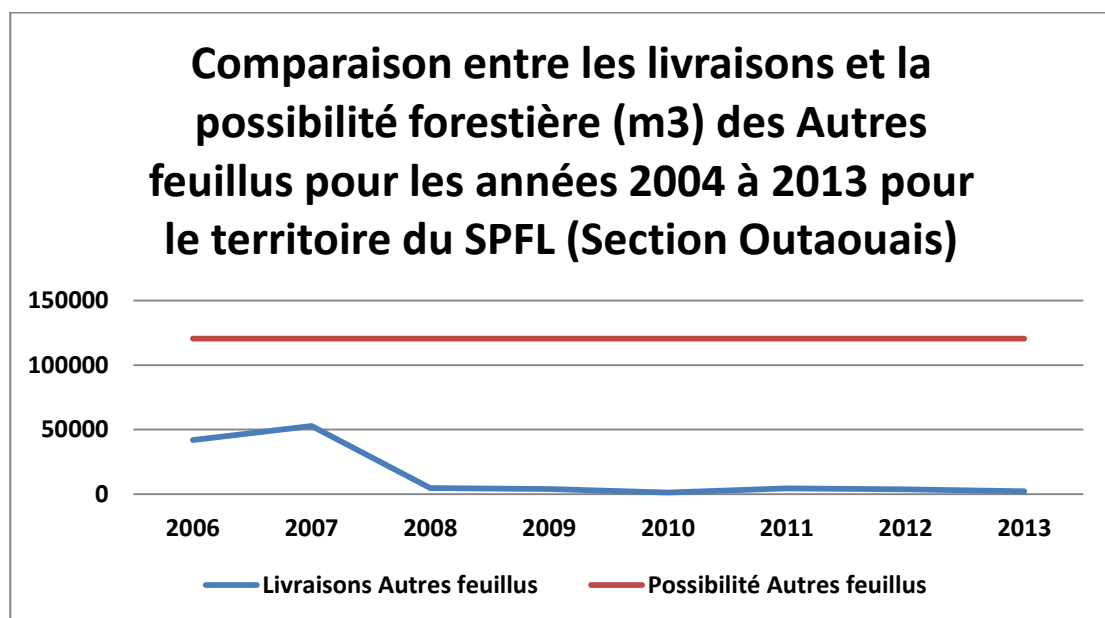
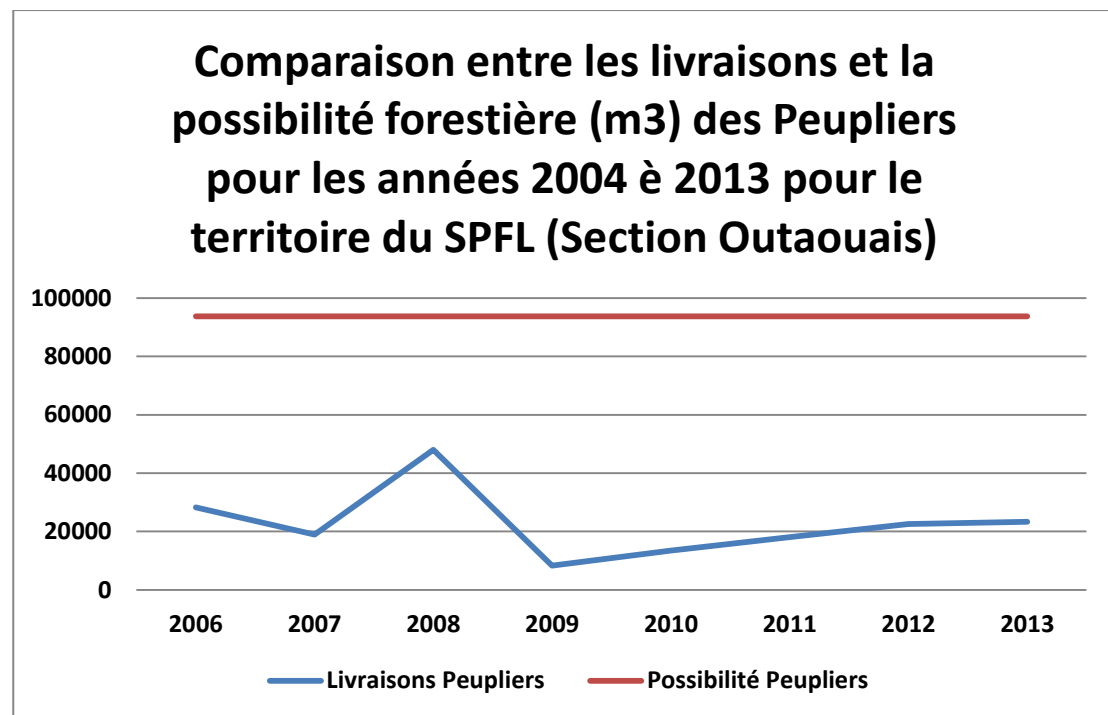


Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Érables pour les années 2004 à 2013 pour le territoire du SPFL (Section Outaouais)



Comparaison entre les livraisons et la possibilité forestière (m3) des Bouleaux pour les années 2004 à 2013 pour le territoire du SPFL (Section Outaouais)





Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (section Outaouais), les prélèvements moyens

ne dépassent pas les prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

En analysant les données du dernier inventaire décennal, on y remarque d'ailleurs un vieillissement général des stocks de bois sur pieds. Il n'est donc pas étonnant de voir une augmentation de la possibilité forestière par groupe d'essence suite au dernier inventaire décennal.

Tableau 1 Évolution du total de la possibilité, tous produits, territoire de plan conjoint de Labelle (Section Outaouais), m³ solide/an

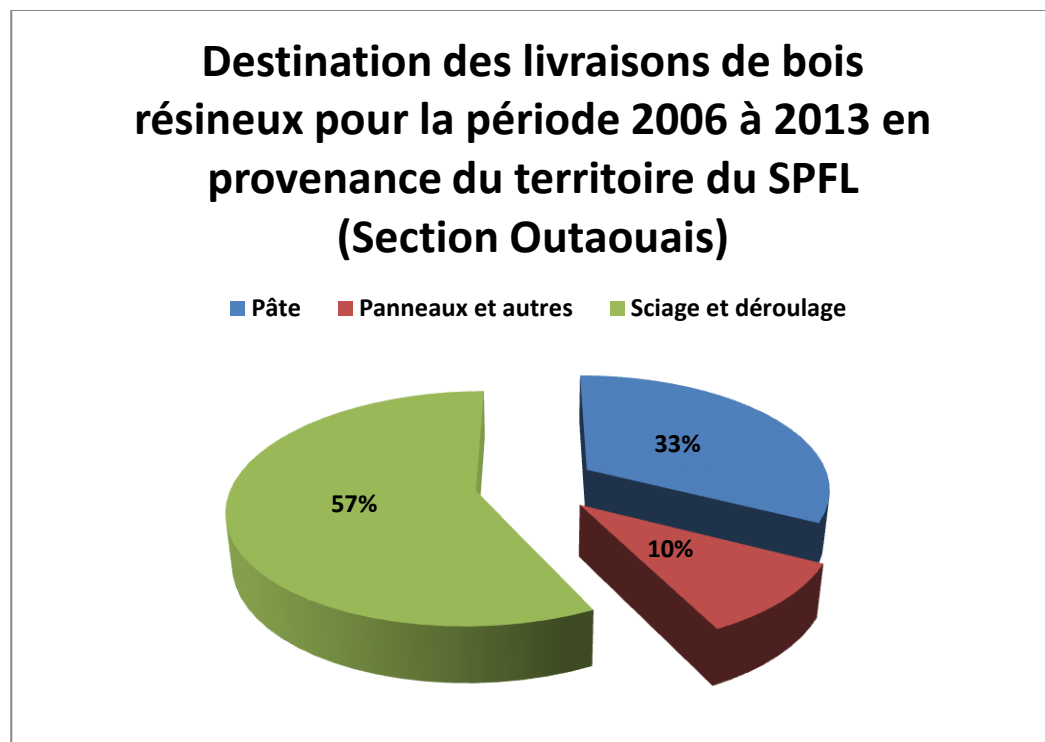
Groupes d'essences	Prélèvement admissible 1987 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2001 m³ solide/an	Prélèvement admissible 2013 m³ solide/an	Récolte moyenne de la période 2006 à 2013 m³ solide/an (excluant le bois de chauffage)
SEPM	75 000	54 637	71 611	8 669
Autres Résineux	90 000	79 299	147 025	9 357
Total résineux	165 000	133 936	218 636	18 026
Érables	185 000	136 195	145 858	20 347
Peupliers	90 000	93 798	105 477	22 610
Autres feuillus	140 000	165 022	154 376	17 910
Total feuillus	415 000	395 015	405 711	60 868
Total toutes essences	580 000	528 951	624 347	78 894

Le tableau 1 nous permet de constater que pour l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (Section Outaouais), les prélèvements moyens ne dépassent pas les prélèvements admissibles pour aucun groupe d'essence. Dans les cas des feuillus durs, une marge suffisante existe pour tenir compte de la récolte de bois de chauffage non inclus au volume de livraison.

Marché du résineux

Le sapin, l'épinette et le pin gris, étaient historiquement expédiés vers les deux usines de papier journal de la région jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix, mais avec la modernisation au procédé thermomécanique et avec l'ajout de papier recyclé, la dépendance de l'approvisionnement en bois rond de ces usines a diminué. Les usines de papier journal du territoire n'utilisent plus de bois rond dans leur procédé et s'approvisionnent en copeaux provenant des scieries de résineux.

Figure 2 Destination des bois résineux pour la période 2004 à 2013



Des usines de sciage de résineux (SEPM) se sont donc développées graduellement sur le territoire. Ces usines et d'autres hors territoire ont reconnu la forêt privée de l'Outaouais comme une source fiable d'approvisionnement en billes de résineux. En 2006, il se récoltait sur la forêt privée de la section Outaouais du SPFL près de 37 300 m³ de résineux majoritairement destiné aux sciages.

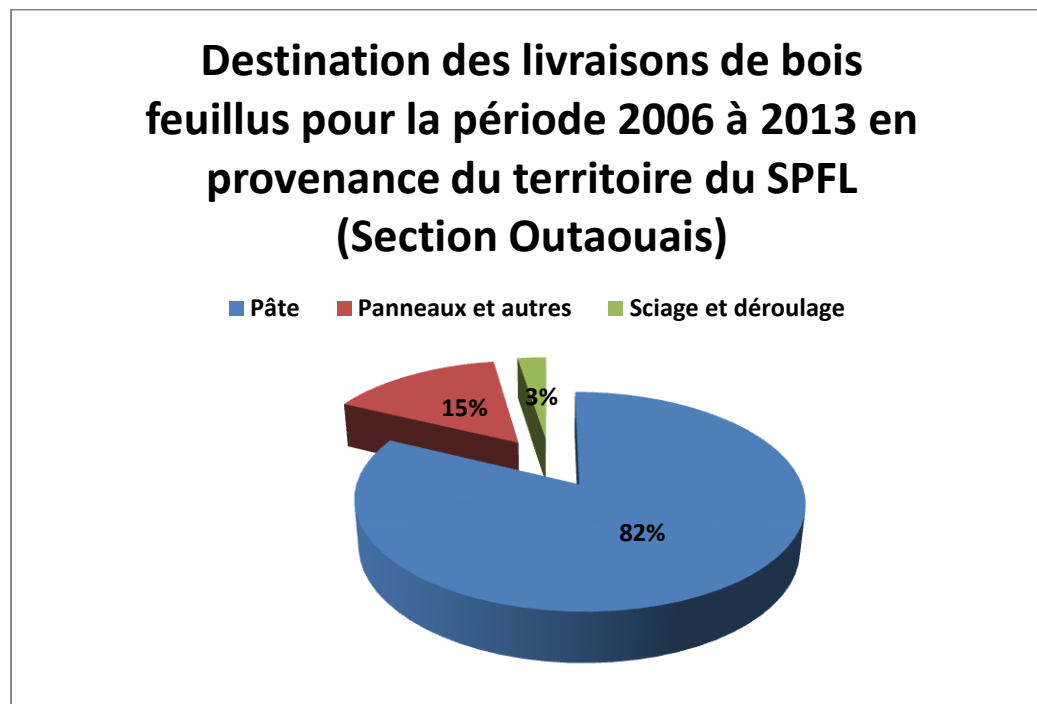
Malheureusement, la crise forestière suivie par la crise économique mondiale a eu un impact drastique sur les entreprises forestières. Les marges bénéficiaires n'étant plus au rendez-vous, des fermetures temporaires d'usines accompagnées de budgets d'austérité ont réduit de façon importante les volumes en provenance de la forêt privée ainsi que les prix du bois. En

2012, à peine 5 000 m3 de bois résineux ont été récolté sur le territoire du SPFL (section Outaouais).

Marché des feuillus

Le prélèvement de feuillus représente à lui seul environ 60% des prélèvements sur le territoire de Syndicat des producteurs forestiers de Labelle (section Outaouais) dont la grande majorité est destiné au marché de la pâte. Le prélèvement a été stable jusqu'en 2007. Cependant, le marché s'est par la suite détérioré avec la crise forestière et la crise économique mondiale qui a amené des fluctuations importantes d'une année à l'autre, conséquence des fermetures temporaires d'usines.

Figure 3 Destination des bois feuillus pour la période 2004 à 2013



Une part importante des bois feuillus durs récoltés est destinée au bois de chauffage. Malheureusement, il n'existe aucune donnée fiable permettant de tenir compte de cet intrant dans les statistiques de récolte. Le bois de chauffage a donc été exclu du volume de récolte.

L'importance relative du sciage et du déroulage feuillus est passée de 18 % en 2004 à seulement 2 % pour 2013. Cette chute importante des livraisons est une conséquence directe des fermetures d'usine de sciages feuillus suite à la conjoncture économique défavorable.

Bilan et tendances

Depuis 2005, le secteur de la transformation du bois traverse une des pires crises de son histoire. Conjugués à la baisse structurelle de la demande pour certains produits, le haut niveau d'inventaire de maisons neuves non vendues et les incertitudes sur les marchés hypothécaires américains ont entraîné une baisse marquée des mises en chantier et une chute de la demande pour l'ensemble des produits liés aux activités de construction. Ces difficultés ont été amplifiées par la fluctuation (à la hausse) du dollar canadien par rapport à la devise américaine réduisant d'autant la rentabilité des entreprises canadiennes. De plus, la concurrence vive des pays en émergence, entres autres la Chine et le Brésil, sur les marchés nord-américains a entraîné des pertes de parts de marché et des fermetures d'usines notamment dans le secteur des pâtes et papiers.

Ces facteurs ont eu un impact majeur sur les travailleurs et les communautés qui dépendent des activités de transformation du bois, ce qui s'est traduit par plusieurs centaines de mise à pied en Outaouais et un niveau de récolte de bois fortement réduit en forêt privée. Plusieurs entrepreneurs forestiers ont ainsi abandonné ce secteur d'activités. De plus, le profil du propriétaire forestier a également évolué au cours des dernières années dans certaines régions de l'Outaouais. Pour la majorité des propriétaires, la récolte de bois n'est plus un objectif de possession important.

Pour compléter, la crise économique mondiale est venue reporter de quelques années la reprise tant attendu, fragilisant du même coup tout le secteur de la transformation du bois. Les fermetures des usines de pâtes et papier ont eu un impact important sur le marché des copeaux et des bois de qualité pâte. Le secteur du sciage feuillu en Outaouais a été fragilisé par la diminution des marchés pour écouler la partie pâte des tiges récoltées. Dans son ensemble, toutes les usines de l'Outaouais ont vécu des diminutions de production, ce qui a entraîné à la baisse leurs achats de bois. Au bilan, plusieurs usines de transformation du bois ont dû fermer leurs portes de façon temporaire ou permanente. Par exemple :

- L'usine de pâte feuillue de Smurfit Stone Container de Portage-du-Fort a été fermée en 2008 et démantelée par la suite.
- L'usine de pâte feuillue Papiers Fraser de Thurso a fermé en 2009 pendant environ 15 mois avant qu'elle ne soit rachetée par Fortress Cellulose Spécialités.
- L'usine de Produit Forestier Coulange de Litchfield qui avait fermé ses portes au milieu des années 2000 a changé de mains pour devenir aujourd'hui Jovalco qui a maintenant fermé ses portes pour une période indéterminée.
- L'usine de Pin Davidson a été fermée puis a été rachetée par un groupe d'investisseurs mais n'est demeurée en fonction que très peu de temps pour être refermée de façon permanente.
- L'usine Profolia de Commonwealth Plywood située à Denholm est fermée depuis plusieurs années.
- L'usine de bardeau de cèdre de Maibec à Clarendon est également fermée depuis plusieurs années.

- L'usine de papier journal de Produits Forestier Résolu de Gatineau, anciennement Bowater, a fermée pendant un peu plus de 2 ans, en 2010 et 2011, ce qui a considérablement affecté son usine de sciage de Maniwaki qui a dû cesser ses opérations à plusieurs reprises à cause d'inventaires trop importants de copeaux.
- L'usine de sciage de feuillus durs Franc-Bois a fermé ses portes en 2002 alors que celles de Makibois et Sylvio Brunet & fils ont toutes deux fermé en 2005.
- L'usine de sciage résineux de Domtar à Grand-Remous ainsi que celle de Ced-Or à Délage ont également fermé en 2006.

Bien que le marché semble vouloir s'améliorer un peu, la demande pour le bois reste modeste particulièrement pour les bois de qualité inférieure et qui demeure en proportion, la partie importante du volume récolté.